



Message du Conseil communal au Conseil général N° 58 du 7 septembre 2015

OBJET : Crédit de Fr. 365'000.- pour la réalisation de la réfection complète du chemin de Sceut-Dessous



1. Considérations générales

Le tronçon concerné fait partie de la liaison St-Brais à Sceut-Dessous selon le registre foncier. La Commune de Haute-Sorne en est propriétaire. Les terres voisines du chemin sont la propriété des fermiers et de la bourgeoisie. A travers les prés pour la première partie du tronçon, le chemin longe ensuite une partie de forêt, puis un talus à forte déclivité en dessus de la ligne CJ.

Outre sa fonction de desserte agricole et forestière, cette liaison donne accès à la ferme des familles Willemin. Sa longueur est de 1150m et son coffre est pratiquement inexistant. Son état est en état de dégradation fortement avancée et la sécurité n'y est plus assurée. La dérivation des Eaux de tout le versant nord s'évacue sur le chemin par dévers aval ce qui produit de fortes dégradations de la chaussée et d'énormes nids de poules.

Dans le cadre de l'assainissement de cet ouvrage, les autorités de Glovelier avaient mandaté le bureau d'étude Maurice Chavanne, ingénieur forestier, pour la réalisation de ce projet qui doit apporter des solutions techniques durables et économiquement intéressantes.

2. Considérations particulières

Les problèmes principaux identifiés et à réaliser sont les suivants :



- desserte soumise à forte charge de trafic, exploitation agricole, véhicules lourds
- dimensionner le chemin en fonction du trafic actuel
- sécurité des usagers
- sécurité pour le trafic d'écoliers
- gabarit de largeur insuffisant et fort danger en aval avec une forte déclivité du talus en dessus de la voie CJ
- route communale fortement dégradée, problème de portance de la couche de fond
- banquettes et renvois d'eaux inexistants
- fortes dégradations dues à l'érosion et aux effets de gel/dégel
- déficit de places d'évitement sur l'ensemble du tronçon.

3. Points particuliers

Des réflexions ont été menées, depuis 2008. Suite aux différents constats, aux analyses géologiques et de la SACR, à l'analyse des écoulements des eaux du bassin versant, d'autres tracés ont été étudiés.

Une visite sur place a eu lieu le 19 août 2011 avec les autorités communales, l'Office fédéral de l'Agriculture (OFAG), le service cantonal de l'Economie rurale (ECR), l'Office de l'Environnement et des forêts, le bureau d'étude M.Chavanne, ainsi que les propriétaires du domaine agricole. Les principes suivants ont été retenus :

- la substance agricole de la route est importante d'où un subventionnement possible reconnu par les autorités en matière d'agriculture.
- selon rapports techniques, il n'y a pas lieu de modifier le tracé actuel.
- le choix d'assainir l'ensemble du tracé est opportun.
- le passage très sensible se situe à la hauteur de la ligne CJ ; le déplacement latéral du chemin est indiqué.
- la variante bitume est recommandée.
- des drainages sont à exécuter.
- gabarit à 3m avec 50cm de banquettes de chaque côté.
- éviter l'érosion et la dégradation des banquettes latérales par la pose de drainages et de renvois d'eaux.
- dévers latéral unique et évacuation des eaux sur le bas-côté, tranchées drainantes.

Le procès verbal de cette visite compte comme entrée en matière et préavis de l'OFAG et de l'ECR. La suite de la procédure doit être menée dans la planification 2016-2020 de l'ETAT.

4. Coût des travaux

Les travaux seront réalisés en bitume, car la variante béton est plus onéreuse et la durée de fermeture pour le séchage du béton pendant les travaux poseraient problème aux habitants, cette route étant leur seul accès.

Trois entreprises régionales ont été invitées à soumissionner.

| | | |
|--------------------------------------------------|------------|------------------|
| Travaux préparatoires | Fr. | 2'500.- |
| Terrassement 2500 m3 | Fr. | 25'000.- |
| Réfection de la chaussée et de son coffre | Fr. | 175'000.- |
| Évacuation et taxes de décharges | Fr. | 40'000.- |
| Dérivation des eaux - drainages | Fr. | 25'000.- |
| Protections latérales – enlèvement et évacuation | Fr. | 5'000.- |
| Enrobage tuyau sous le pont de grange | Fr. | 5'000.- |
| Frais de modifications cadastrales | Fr. | 10'000.- |
| Laboratoire, analyses sondages, honoraires | Fr. | 20'000.- |
| Divers et imprévus | Fr. | 30'500.- |
| TVA 8% | Fr. | <u>27'000.-</u> |
| Coût de la réalisation | Fr. | 365'000.- |
| Montant total du crédit | Fr. | 365'000.- |

5. Financement

5.1 Des subventions ont été demandées :

Pour la partie considérée comme desserte agricole :

- OFAG : subvention intérêt agricole sur 100% des travaux : 26 %
- ECR : participation cantonale desserte rurale sur le 100%: 26 %

Soit un total de 52% du crédit Fr. 189'800.-

5.2 Parrainage pour les communes suisse de montagne.

Une demande est en cours.

5.3 Financement

| | | |
|-------------------------------------------------------|-----|------------------|
| Coût de réalisation | Fr. | 365'000.- |
| ./. Subventions | Fr. | 189'800.- |
| <u>./. Parrainage suisse pour commune de montagne</u> | Fr. | <u>p.m.</u> |
| Montant à charge des ouvrages collectifs | Fr. | 175'200.- |
| Dissolution des provisions des ouvrages collectifs | | |
| <u>Sous réserve des subventions à recevoir</u> | Fr. | <u>175'200.-</u> |
| <u>Recours à l'emprunt</u> | Fr. | <u>.-</u> |

6. Préavis des Autorités

Le Conseil communal ainsi que le dicastère des travaux public et celui des finances et impôts recommandent à leur majorité d'accepter ce message.

Le Conseil général est invité à faire de même et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 7 septembre 2015

Au nom du Conseil communal

Le Maire
Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire
Michel Guerdat